

# Compte rendu de Conseil municipal du 9 mars 2017

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : VACHON Séverine, TRUELLE Jacky (pouvoir M. GACIOCH).

Absente : AUBINEAU-DUBOIS Audrey.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 9 février 2017.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
1, impasse des Acacias Sect. AD 8, 9, 15, 83	Bâti	8 981 m <sup>2</sup>
27, Impasse de la mairie Sect. 227 AA 74	Bâti	340 m <sup>2</sup>

## **COMPLEXE SPORTIF : MISE A DISPOSITION GRATUITE AUX UTILISATEURS**

En complément de la demande de financement FEADER à hauteur de 350 000 € pour le complexe sportif, et compte tenu du règlement européen nécessitant la prise en compte des éventuelles recettes pouvant être générées par cette nouvelle structure, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise à disposition gratuite de cet équipement partagé par les associations et autres clubs sportifs.

## **CONVENTION DE PARTENARIAT SIGIL**

La CAN ayant restitué la compétence « Système d'Information Géographique » aux communes, un avenant à la convention initialement établie est approuvé à l'unanimité du conseil municipal pour transférer cette compétence SIG au SIEDS et s'acquitter de la contribution syndicale annuelle de 700 € à charge de la commune.

## **ATTRIBUTION COMMUNAUTAIRE 2017**

Le conseil approuve à l'unanimité le montant prévisionnel des attributions communautaires fixé à 362 631 € pour la commune de Beauvoir-sur-Niort en 2017, soit à l'identique de l'attribution versée en 2016.

## **PRIX DE L'EAU POTABLE : TARIF 2017**

Inchangé depuis 2009, le tarif de l'eau est révisé comme suit, par décision majoritaire du conseil municipal, à compter du relevé effectué au second semestre 2017 :

Part Fixe /compteur / an	67 €
Tarif / m3	1,26 €

## **QUESTIONS DIVERSES**

Ecoles : au terme des discussions engagées avec les communes du sud (Belleville, Boisserolles, Saint Etienne la Cigogne et Prissé la Charrière) une harmonisation tarifaire du service de restauration scolaire est actée entre les écoles de Prissé-la-Charrière et Beauvoir-sur-Niort. Une démarche identique est projetée pour les quotients familiaux. S'agissant du service de ramassage scolaire pour ces mêmes communes, il sera optimisé en un seul bus offrant les mêmes horaires de départ et d'arrivée des enfants, quelle que soit l'école fréquentée. Enfin, les élus des deux communes s'engagent à assurer l'équilibre des inscriptions entre leurs établissements.

Projet éolien : le préfet refuse le permis de construire du parc éolien sur les communes de Belleville et Beauvoir-sur-Niort. Outre la demande de recours auprès de la Ministre de l'environnement, le porteur de projet va engager un recours gracieux contre cette décision de refus.

Projets d'école : le conseil donne un accord de principe permettant aux enseignants d'engager les sorties pédagogiques programmées d'ici la fin d'année scolaire.

Restos du cœur : le CCAS a fait don à l'association d'un réfrigérateur acquis pour l'occasion.

Don du sang : une action de sensibilisation des enfants des écoles a été menée par les membres de l'association.

Animations : l'enseigne Point Vert a accueilli diverses classes de Beauvoir-sur-Niort et des communes environnantes pour une animation « plantation » grandeur nature.

Impasse des Erables : elle appartient toujours à M. Henri Rousseau et ne pourra être intégrée au domaine public de la commune qu'après réfection complète à charge de l'actuel propriétaire.

Séance levée à 22h40.